

Service instructeur
SPC

N° 7°/01-07

Service consulté
DJU

REMBOURSEMENT DE DEUX FONDS DE CONCOURS DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX AUX DOMINICAINS DE GUEBWILLER

Résumé : il est demandé à la Commission Permanente d'autoriser le Président à signer 2 avenants relatifs à des conventions de financement permettant ainsi *de percevoir en titre de recette de l'Etat : 125 295,84 € et 39 214,60 € pour les fresques et les décors de la Nef des Dominicains de Guebwiller*.

Remboursement d'un fonds de concours - Avenant n°2 à la convention de financement des fresques du jubé et de l'arc triomphal des Dominicains de Guebwiller

En date du 13 octobre 2006 (rapport n°7/44-06), votre Assemblée avait autorisé la signature de l'avenant n°2 relatif à la convention de financement du 15 mai 1996, permettant ainsi d'engager les formalités nécessaires au remboursement du fonds de concours versé en trop.

Après vérification, il s'est avéré que le montant de la participation financière de l'Etat indiqué sur cet avenant dans l'article n°2 est erroné. Il convient par conséquent de refaire cet acte juridique, lequel annule et remplace celui signé en date du 13 octobre 2006.

Le bilan définitif de cette opération établi par la DRAC, fait ressortir un reliquat de 125 295,84 € en faveur du Conseil Général.

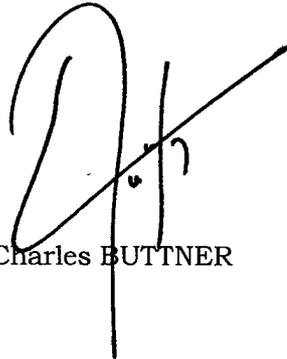
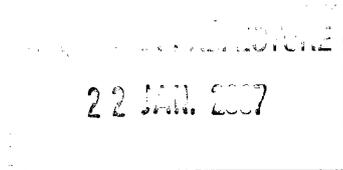
Remboursement d'un fonds de concours - Avenant n°1 à la convention de financement des décors de la Nef - façade ouest des Dominicains de Guebwiller

En 2001, le Département s'était engagé à verser à l'Etat au titre de fonds de concours une somme de 152 449,02 € représentant 50 % d'un montant de travaux évalué à 304 898,03 € pour la restauration des décors de la Nef des Dominicains.

Un bilan définitif de cette opération vient d'être établi par la DRAC, le coût des travaux définitif s'est élevé à 226 468,83 € et la participation du Département du Haut-Rhin se monte à 113 234,41 € d'où un reliquat de 39 214,60 € en faveur du Conseil Général.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les deux avenants relatifs aux conventions de financement, permettant ainsi d'engager les formalités nécessaires au remboursement du fonds de concours versé en trop.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER

**DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ALSACE**

**Numéro codique :
2.02.054067.5620.1996.027**

Ordonnateur secondaire délégué : François LAQUIEZE
Directeur Régional des Affaires Culturelles

Imputation : 175 - 01 - 07

AVENANT 02 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 15 mai 1996

ENTRE :

- l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace agissant par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Alsace,

ET :

- le Département du Haut-Rhin représenté par son Président,

La convention du 15 mai 1996 relative au dégagement et à la restauration des fresques du jubé et de l'arc triomphal de l'ancienne église des Dominicains à GUEBWILLER (Haut-Rhin) classée parmi les monuments historiques est modifiée comme suit :

ARTICLE 1^{er}

Le coût des travaux de dégagement et de restauration des fresques du jubé et de l'arc triomphal de l'ancienne église des Dominicains est fixé définitivement à la somme de **481 163,60 €** (quatre cent quatre-vingt un mille cent soixante trois euros et soixante centimes).

ARTICLE 2

L'Etat participe financièrement aux travaux décrits à l'article 1^{er} pour une somme de **240 581,80 €** (deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt un euros et quatre-vingt centimes).

Le Département du Haut-Rhin s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **240 581,80 €** (deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt un euros et quatre-vingt centimes).

Fait à Strasbourg, le
(en huit exemplaires)

Le Département du Haut-Rhin,
Le Président,

Le Préfet

Charles BUTTNER

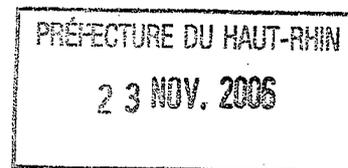
Visa du Contrôleur Financier Déconcentré

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ALSACE

Numéro codique :
2.02.054067.5620.2001.004

Ordonnateur secondaire délégué : François LAQUIEZE
Directeur Régional des Affaires Culturelles

Imputation : 175 - 01 - 07



AVENANT 01 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 17 août 2001

ENTRE :

- l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace agissant par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Alsace,

ET :

- le Département du Haut-Rhin représenté par son Président,

La convention du 17 août 2001 relative à la restauration des décors de la nef – façade ouest de l'ancien Couvent des Dominicains à GUEBWILLER (Haut-Rhin) classé parmi les monuments historiques est modifiée comme suit :

ARTICLE 1^{er}

Le coût des travaux de restauration des décors de la nef – façade ouest de l'ancien Couvent des Dominicains est fixé définitivement à la somme de **226.468,83 €** (deux cent vingt-six mille quatre cent soixante-huit euros et quatre-vingt trois centimes).

ARTICLE 2

L'Etat participe financièrement aux travaux décrits à l'article 1^{er} pour une somme de **113.234,42 €** (cent treize mille deux cent trente-quatre euros et quarante-deux centimes).

Le Département du Haut-Rhin s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **113.234,41 €** (cent treize mille deux cent trente-quatre euros et quarante-et-un centimes).

Fait à Strasbourg, le
(en huit exemplaires)

Le Département du Haut-Rhin,
Le Président,

Le Préfet

Charles BUTTNER

Visa du Contrôleur Financier Déconcentré